

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 115 DU 28 AOUT 2026 PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DES JURIDICTIONS SUPERIEURES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/21 du 03 août 2019 portant Modification de la Loi n°1/07 du 25 février 2005 régissant la Cour Suprême ;

Vu la Loi Organique n°1/02 du 23 janvier 2021 portant Modification de la Loi Organique n°1/13 du 12 juin 2019 portant Organisation et Fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Vu la Loi Organique n°1/26 du 26 décembre 2023 portant Modification de la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la Loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats telle que modifiée à ce jour ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/022 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

Vu le Décret n°100/022 du 12 mars 2026 portant Création, Dénomination, Détermination des Sièges et Délimitation des Juridictions et Parquets de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

Après Avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Après approbation du Sénat ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Juge à la Cour Suprême :

Monsieur Pacifique BARANKITSE.

Article 2 : Sont nommés :

- Président de la Cour d'Appel de MUKAZA :
Monsieur Eliezer NIRAGIRA ;
- Président de la Cour d'Appel de MUGERE :
Madame Evelyn NGARUKIYINKA ;
- Président de la Cour d'Appel de BUTANYERERA :
Madame Daphrose BUGANYIRA ;
- Président de la Cour Administrative de GITEGA :
Madame Nadine KANYAMUNEZA ;
- Président de la Cour d'Appel de BUHUMUZA :
Monsieur Isaac SABUWANKA ;
- Président de la Cour d'Appel de Commerce :
Monsieur Cassien NDIKURIYO ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de MUGERE :
Madame Nadine NAHAYO ;
- Président du Tribunal de Grande Instance d'ISALE :
Madame Glorioso KWIZERA ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de MUHUTA :
Monsieur Déo NIYONGABO ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de RWIBAGA :
Monsieur Charles NKURUNZIZA ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de BUKINANYANA :
Monsieur Jean Claude NIYOBUNGIRO ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de MPANDA :
Monsieur Pierre NIYIMPA ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de MUGINA :
Monsieur Simon NZIRABUNGUKA ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de MATANA :
Monsieur Côme MACUMI ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de RUTANA :
Monsieur Clovis SIMBARAKIYE ;

- Président du Tribunal de Grande Instance de MUSONGATI :
Monsieur Jean Martin MPINDUKIYE ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de NYANZA :
Madame Graciella KAZE ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de SHOMBO :
Madame Nadège GAHIMBARE ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de KIGANDA :
Madame Marie Viola INASHAZA ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de BUGENDANA :
Madame Béatrice NSABIMANA ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de GISHUBI :
Monsieur Emile MANIRAMBONA ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de NYABIHANGA :
Monsieur Jean Pierre NIYONZIMA ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de GISURU :
Monsieur Zédechie NIYIBITANGA ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de BUTIHINDA :
Monsieur Mathias MIBURO ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de GISAGARA :
Monsieur Côme NKORERIMANA ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de BUTAGANZWA :
Monsieur Eric FONDORI ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de BUSONI :
Monsieur Jean Paul NDAYIZEYE ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de KIREMBA :
Monsieur Pasteur NININHAZWE ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de MATONGO :
Monsieur Jean Marie Vianney NDAYISHIMIYE ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de MUHANGA :
Monsieur Etienne IZOBACHERA ;
- Président du Tribunal de Grande Instance de TANGARA :
Madame Béatrice GAKIMA.

Article 3 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 28 août 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-

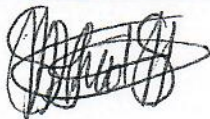


PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS
DE LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,



Alfred AHINGEJEJE.